



REGLEMENT

- . Le concours est ouvert à tous les élèves de Terminale en section Cinéma-Audiovisuel (spécialité et option facultative) de l'année 2015 -2016
- . Ce concours est organisé dans le cadre de la 17ème édition du festival de cinéma Du grain à démoudre qui aura lieu du 19 au 27 novembre 2016 à Gonfreville l'Orcher, à Harfleur, et au Havre (Normandie)
- . Toute production (fiction, animation, documentaire, expérimentale) peut être soumise au comité de sélection.
- . Votre film doit avoir été réalisé sur l'année scolaire 2015/2016
- . Votre film ne devra pas dépasser une durée de 10 minutes
- . Les formats de films acceptés sont les suivants : AVI / MOV / MPEG4/ WMV
- . La date limite pour déposer votre film et ainsi participer au concours national (et Dom Tom) est fixée **au 31 juillet 2016**. Au-delà de cette date, nous ne pourrons plus accepter votre inscription.
- . Les résultats seront communiqués le 10 septembre 2016. Les décisions du Jury des jeunes organisateurs du festival ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation.
- . Votre film sera consultable en ligne sur le site internet du festival de cinéma Du grain à démoudre pour une durée indéterminée.
- . L'inscription d'un film implique l'autorisation de publication dans le catalogue du Festival et documents de communication papier du Festival ainsi que sur le site Internet du Festival.
- . Concernant les films sélectionnés : au moins une photo du film (couleur ou noir et blanc selon le film) sera demandée et pourra être utilisée sur tout support, ainsi qu'une photo du(des) réalisateur(s).
- . Les réalisateurs seront invités au Festival du vendredi 25 novembre au dimanche 27 novembre 2016. L'association Du grain à démoudre prendra en charge leurs frais de voyage, de repas et d'hébergement .
- . Pour chaque film, un seul représentant (réalisateur) sera pris en charge.
- . Les 5 lycéens lauréats du concours composeront un jury « Jeunes cinéphiles » (aux côtés de jurys professionnels) et décerneront lors de la cérémonie de clôture le prix du meilleur court et du meilleur long métrage à l'un des films en compétition.
- . Leur film sera également diffusé au public dans l'un des programmes du festival.
- . La responsabilité de l'association Du grain à démoudre ne saurait être engagée si, par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, le concours devait être repoussé ou annulé.

J'accepte